



RAPPORT DU BUREAU



RAPPORT DU BUREAU

Au cours de la période triennale 2023-2025, la composition du Bureau était la suivante :

- Présidente : Mme Marie Thérèse GAMBIN (Malte) ;
- Vice-Président : M. Milad FAKRI (Liban);
- Vice-Présidente : Mme Marina SEQUEIRA (Portugal) ;
- Vice-Présidente : Mme Milena BATAKOVIC (Montenegro);
- Vice-Présidente : Mme Yana VELINA (Bulgarie).

Quatre Réunions du Bureau ont eu lieu au cours de la période triennale 2023-2025 :

- La Quinzième Réunion du Bureau (BU15, en ligne et à Monaco, les 22 et 23 novembre 2023),
- La Seizième Réunion du Bureau (BU16, en ligne, le 18 juin 2024), qui était exclusivement consacrée au suivi des progrès de la seconde édition de l'ACCOBAMS Survey Initiative (ASI-II).
- La Dix-septième Réunion du Bureau (BU17, en ligne et à Monaco, les 13 et 14 février 2025),
- La Sixième Réunion du Bureau Étendu (BUEXT6, en ligne et à Nice, les 23 et 24 avril 2025).

Toutes les Réunions du Bureau ont été suivies par les membres du Bureau ou leurs suppléants, le Président du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS (M. Simone PANIGADA), un expert assistant le Secrétariat (M. Chedly RAIS) et par les membres et experts travaillant avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS.

La Sixième Réunion du Bureau Étendu a également été suivie par :

- Six représentants de Pays: Mme Aimilia DROUGA (Grèce), Mme Cristina FARCHI (Italie), Mme Angela BARTOLO (Malte), Mme Céline IMPAGLIAZZO (Monaco), Mme Elvira GARCIA-BELLIDO CAPDEVILA (Espagne) et Mme Maria MORENO DE PINTOS (Espagne);
- Deux experts nommés lors du BU17 : M. Mohammed MALOULI IDRISSI et M. Giuseppe NOTARBARTOLO DI SCIARA;
- Deux représentants des Unités de coordination sous-régionales (SRCU) de l'ACCOBAMS : Mme Lobna BEN NAKHLA (SPA/RAC) et Mme Iryna MAKARENKO (BSC-PS) ;
- Deux représentants de Chypre en tant que Partie hôte de la prochaine Réunion des Parties à l'ACCOBAMS (MOP9): Mme Yianna SAMUEL et M. Lavrentios VASILIADES.

Un rapport a été préparé par le Secrétariat après chaque Réunion. Les quatre rapports sont présentés à la Neuvième Réunion des Parties en tant que documents de référence :

- ACCOBAMS-BU15/2023/Doc13
- ACCOBAMS-BU16/2024/Doc04
- ACCOBAMS-BU17/2025/Doc15
- ACCOBAMS-BUEXT6/2025/Doc15

De plus, conformément à la procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif prévue dans la Résolution 7.3, le Bureau a fait office de comité de recrutement et s'est réuni en octobre 2024 pour auditionner les candidats présélectionnés au poste de Secrétaire Exécutif.

Le présent rapport a pour objectif de fournir une vue d'ensemble des principales questions traitées par le Bureau au cours de la période triennale 2023-2025.

I. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

1) Personnel du Secrétariat

Au cours de la Quinzième Réunion du Bureau, le Secrétaire Exécutif a indiqué que Mme Célia Le Ravallec avait démissionné de son poste de chargée de projet à la mi-novembre 2023. Bien qu'une annonce de poste vacant ait été publiée en octobre 2023 et que des candidatures aient été reçues jusqu'au 31 décembre 2023, le processus de recrutement initial n'a pas abouti à une nomination. Par la suite, le Secrétariat a informé le Président du Bureau que le deuxième expert recruté pour pourvoir le poste était en congé de maladie prolongé depuis plusieurs mois. En conséquence, certaines des activités qui avaient été prévues au préalable ont été réexaminées et, dans certains cas, n'ont pas été mises en œuvre comme prévu, notamment en raison du manque de ressources humaines suffisantes au sein du Secrétariat.

Suite au départ anticipé de l'ancienne Secrétaire Exécutif, Mme Susana Salvador, le Bureau a fait office de comité de recrutement.

En juillet 2024, le Secrétariat a publié sur le site web de l'ACCOBAMS l'avis de vacance pour le poste de Secrétaire Exécutif, en anglais et en français.

Cinq candidats ont été sélectionnés et invités à un entretien en face à face à Monaco le 15 octobre 2024. Agissant en tant que comité de recrutement, le Bureau a sélectionné Mme Maylis Salivas-Decaux pour le poste de Secrétaire Exécutif de l'ACCOBAMS et elle a officiellement pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2025.

Le poste de Mme Maylis Salivas-Decaux en tant que chargée de projet ACCOBAMS au Secrétariat n'a pas été pourvu en 2025.

Conformément aux directives du Bureau, le budget du poste « Chargé de programme et de projet (1102) » a été transféré au poste « Assistance extérieure (1203) » en vertu de l'annexe 3, paragraphe 15, de la Résolution 8.2¹ Cela permet au Secrétariat d'engager des consultants pour des tâches administratives et la collecte de fonds pour l'ASI-II.

2) Questions budgétaires

Rapport sur les recettes et dépenses :

Le Secrétariat a régulièrement informé le Bureau au sujet du Fonds d'Affectation Spécial et du Fonds Additionnel de Conservation (FAC). Des rapports sur les recettes et les dépenses pour 2022, 2023 et 2024 ont également été présentés par le Secrétariat.

Le Bureau a approuvé les comptes 2022 et 2023 correctement validés ainsi que les activités proposées pour 2024 et 2025, et a salué :

- les soutiens financiers apportés par certains pays sous forme de contributions volontaires offertes au cours de la période triennale (Monaco, Espagne et Italie), en plus de l'utilisation de contributions volontaires antérieures (Italie, Malte) et de cofinancements ;
- le travail du Secrétariat pour développer des projets et des activités soutenus par des cofinancements (projets financés par l'UE, Fondation MAVA, PNUE/PAM, UICN Med, FAO CGPM et CIESM).

¹ <u>Résolution 8.2</u>, Annexe 3 Termes de Référence pour l'administration du budget, Article 15: "Le Secrétariat de l'ACCOBAMS peut, si nécessaire, transférer des fonds jusqu'à 20% d'une ligne budgétaire du budget approuvé, à une autre ligne budgétaire d'une même section du budget. Si le transfert de fonds nécessaire, au sein de cette même section budgétaire, est supérieur à 20% de la ligne budgétaire à partir de laquelle le transfert est effectué, le Secrétariat demande l'autorisation du Bureau."

 Au cours du BU15, le Bureau a demandé au Secrétariat d'indiquer à l'avenir le montant spécifique des dépenses effectuées sur les contributions volontaires non utilisées fournies par les Parties, en précisant s'il s'agit d'un montant partiel de la contribution volontaire non utilisée ou autre.

Contributions en attente de longue date :

Au cours de la MOP8, les Parties ont demandé au Bureau d'élaborer un plan visant à régler la question des contributions en attente de longue date avant la prochaine Réunion des Parties.

Le Bureau a conseillé au Secrétariat de contacter tous les pays ayant plus de trois contributions annuelles impayées afin de les consulter sur la meilleure façon de présenter leurs factures respectives, en privilégiant une approche visant à préserver de bonnes relations entre tous les pays.

Au cours de la Réunion BU17, le Bureau a approuvé les restrictions proposées concernant (a) les droits de vote, (b) l'éligibilité aux élections et (c) l'accès au financement au titre du Fonds Additionnel de Conservation (SCF). Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer un projet de Résolution spécifique sur cette question pour la MOP9.

3) Stratégie de Communication

En 2025, l'ACCOBAMS a actualisé son identité visuelle en renouvelant les modèles utilisés pour les documents du Secrétariat et les publications sur les réseaux sociaux. Le Bureau a salué le travail accompli dans le cadre de la Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS et a encouragé la poursuite de l'utilisation des nouveaux modèles.

Lors du BU15, le Bureau a demandé au Secrétariat d'attribuer un identifiant numérique d'objet (DOI) à tous les documents pertinents de l'ACCOBAMS afin d'en faciliter l'accès. Un consultant a été engagé par le Secrétariat pour mettre en œuvre le système DOI sur le site web de l'ACCOBAMS. Lors du BU17, le Bureau a félicité les progrès réalisés par le Secrétariat à cet égard et a convenu que les informations relatives aux DOI, les pages d'accueil et les documents devraient être mis à jour une fois qu'une décision aura été prise concernant l'attribution des auteurs et la citation.

En ce qui concerne le document "Legal assessment of authorship and intellectual property rights" fourni par le conseiller juridique du Secrétariat lors du BUEXT6, le Bureau a demandé au Secrétariat de continuer à suivre la question relative aux DOI, ainsi que les aspects liés à l'attribution des auteurs et aux droits de propriété intellectuelle, afin d'assurer le suivi de leur application effective.

II. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

1) Comité Scientifique

Composition du Comité scientifique à la suite des amendements apportés à son Règlement Intérieur

À la suite de la Résolution 8.3 adoptée lors de la MOP8, qui a conduit à une participation plus large des Parties à l'ACCOBAMS au Comité scientifique (SC), le Bureau a décidé d'examiner l'efficacité de la nouvelle composition du SC et a invité le Secrétariat et le SC à (a) préparer un examen sur le sujet qui tienne compte de la fonctionnalité du SC et des implications budgétaires liées à l'augmentation du nombre de membres du SC; (b) proposer des options pour la désignation des représentants régionaux du SC qui seront nommés par les Parties.

Lors du BU17, un consultant, le Dr Giuseppe Notarbartolo di Sciara, a été engagé pour élaborer une proposition sur la question et a été invité par le Bureau à formuler des recommandations, sur la base de ses conclusions, concernant l'efficacité de la composition du SC pendant la période triennale 2023-2025 sur une base réelle.

Lors du BUEXT6, le Bureau a conclu que la nouvelle composition du SC telle qu'établie par la Résolution 8.3 s'était avérée efficace, mais qu'elle impliquait une augmentation des fonds nécessaires. Cette augmentation n'est donc réalisable que si elle est soutenue par des contributions volontaires ou par une augmentation du budget disponible pour le SC.

Le Bureau a également reconnu la nécessité de clarifier l'élection du Président et du Vice-Président du SC afin de se conformer à l'article VII, paragraphe 1, de l'ACCOBAMS. Il a demandé au Secrétariat de préparer un Règlement Intérieur révisé pour le SC, qui sera annexé au projet de Résolution 9.4 (Comité Scientifique).

Le Bureau a examiné la question de la participation d'un représentant de la European Cetacean Society (ECS) au SC, compte tenu de son statut juridique d'association privée. Lors du BU17, le Bureau a décidé de soumettre à la MOP9 la demande reçue par le Secrétariat de la part du Président de l'ECS.

Nominations

Le Bureau a recommandé d'approuver les nominations des experts de la CIESM et de l'UICN, ainsi que des représentants de la CMS et de la CBI, proposés pour le SC pour la période triennale 2026-2028.

Il a également demandé au Secrétariat d'inviter les Parties à soumettre leurs candidatures pour les représentants régionaux qui deviendront membres du SC pour la période triennale 2026-2028, et d'informer les organisations que la nomination des experts et des représentants sera soumise à la MOP9.

2) Proposition italienne visant à amender le Règlement Intérieur de la Réunion des Parties

Lors du BU15, comme convenu lors de la MOP8, le Bureau a examiné la proposition de l'Italie visant à amender le Règlement Intérieur de la Réunion des Parties afin d'augmenter le nombre de Vice-Présidents.

Le Bureau n'a pas approuvé la proposition italienne et a demandé au Secrétariat d'examiner la composition d'organes subsidiaires similaires dans d'autres organisations intergouvernementales.

Ce document, accompagné d'une analyse de la composition du Bureau de l'ACCOBAMS, a été présenté par le conseiller juridique du Secrétariat lors du BU17.

Le Bureau a conclu que le nombre de membres du Bureau n'était pas en contradiction avec l'ACCOBAMS, mais qu'il fallait modifier le Règlement Intérieur de la Réunion des Parties et du Bureau.

Le Bureau a pris note des difficultés procédurales et administratives que ces modifications entraîneraient et a demandé au Secrétariat de préparer une note pour la MOP9 sur la base des rapports du conseiller juridique concernant la composition du Bureau, tout en soulignant l'importance de maintenir la continuité entre un Bureau et le suivant.

3) Partenaires de l'ACCOBAMS

Programmes de collaboration avec le Secrétariat pour 2023-2025

Au cours du BU15, le Secrétariat a présenté un document d'information présentant 19 programmes de collaboration des Partenaires de l'ACCOBAMS, conformément à la résolution 7.9. Les membres du Bureau ont exprimé leur inquiétude quant au faible nombre de soumissions. Le Secrétaire Exécutif a noté que des rappels avaient été envoyés et que le document ne reflétait pas l'engagement réel des partenaires

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'assurer le suivi auprès des Partenaires qui n'ont pas répondu et de solliciter l'aide des Points Focaux Nationaux respectifs.

Nouvelles demandes de Partenariat ACCOBAMS

Le Bureau a reconnu le rôle clé des réseaux de partenariat dans l'amélioration de la portée de l'ACCOBAMS.

Les membres ont décidé d'accorder le statut de Partenaire de l'ACCOBAMS à :

- Delphis NGO après avoir reporté la décision lors de la MOP8-,
- l'association "We Are Méditerranée",
- l'association "Notre Grand Bleu",
- le Département de biomédecine comparée et des sciences alimentaires (BCA) de l'Université de Padoue (Italie)

Examen du statut des Partenaires de l'ACCOBAMS

Suite aux préoccupations exprimées par le Secrétariat concernant l'importance attribuée aux rapports demandés par rapport à la collaboration réelle, le Bureau a accueilli favorablement les modifications proposées par le Secrétariat à la Résolution 7.9 visant à alléger les exigences en matière de documentation et a demandé au Secrétariat de préparer un projet de Résolution.

Le Secrétariat a informé le Bureau qu'à la suite de la demande de la Quatorzième Réunion du Bureau (en ligne, 18-19 janvier 2022), le Secrétariat avait adressé une lettre officielle aux huit Partenaires de l'ACCOBAMS qui n'avaient pas donné de nouvelles et n'avaient pas collaboré avec l'ACCOBAMS depuis plusieurs années, afin de les informer du retrait probable de leur statut actuel de Partenaire de l'ACCOBAMS. Aucune réponse n'a été reçue de la part de ces 8 Partenaires de l'ACCOBAMS. Dans ce contexte, lors du BU15, le Bureau a également décidé de retirer le statut de Partenaire aux huit entités suivantes (American Society for International Law - Wildlife Interest Group, Association Ecologique Marine Barbarous, Association protection des Cétacés et de l'Environnement Marin, Cybelle Planète, Dipartimento di Scienze delle Terra dell'Ambiente e della Vita (DISTAV), Ecole Pratique des Hautes Etudes de Montpellier (EPHE), Spanish Cetacean Society (SEC) et Whalecraft).

III. PROJETS

1) Prochains suivis synoptiques à l'échelle des bassins dans la zone de l'ACCOBAMS (ASI-II)

Au cours du BU15, le Bureau a conclu que le prochain suivi à l'échelle des bassins dans la zone de l'ACCOBAMS était une priorité pour l'ACCOBAMS.

Le BU16, qui s'est tenu en ligne le 18 juin 2024, était une session consacrée exclusivement à l'ASI-II.

Compte tenu des contraintes actuelles, la BU16 a conclu que le calendrier initial de l'ASI-II devait être révisé, en particulier en ce qui concerne la phase de travail sur le terrain.

Le BU16 a convenu de lancer l'initiative dès que possible, dans le but de démarrer les premiers travaux sur le terrain de l'ASI-II en 2026. Ce report permettra aux pays et au Secrétariat d'intensifier leurs efforts pour obtenir le financement nécessaire et recruter le personnel de coordination indispensable, notamment un Chargé de Projet à temps plein, un assistant administratif et un coordinateur scientifique, comme le prévoit le cadre de gouvernance du projet.

En outre, le Bureau a souligné l'importance de tirer parti de la dynamique politique entourant la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) de 2025 pour renforcer la visibilité et le soutien à l'ASI-II.

Lors du BU17, le Bureau a salué et soutenu l'initiative du Secrétariat d'organiser, pendant la 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3 - Nice, juin 2025), un événement parallèle consacré au lancement officiel de la Seconde Édition de l'ACCOBAMS Survey Initiative (ASI-II).

Le Bureau a invité le Secrétariat à :

- a) transférer le budget disponible de la ligne budgétaire « Chargé de programme et de projet (1102) » vers la ligne budgétaire « Assistance extérieure (1203) », conformément au paragraphe 15 de l'annexe 3 de la résolution 8.2².
- b) lancer des appels à candidatures pour la nomination d'un coordinateur scientifique et de consultants chargés d'aider le Secrétariat à lancer l'ASI-II en utilisant, si nécessaire, les fonds restants de l'ASI-1 et les fonds de la ligne budgétaire « Assistance extérieure (1203) ».

Compte tenu de l'urgence de recruter du personnel de coordination et le Coordinateur Scientifique (CS), lors du BU17, le Bureau a demandé au Secrétariat de lancer des appels à candidatures pour la nomination d'un CS et de consultants chargés d'aider le Secrétariat à lancer l'ASI-II. Le Bureau souhaite la bienvenue à Mme Julie BELMONT, qui a été acceptée par le Secrétariat à l'issue du processus de sélection en tant qu'experte chargée d'apporter son soutien au développement de l'ASI-II. Le Bureau a également souligné lors du BUEXT6 la nécessité de nommer un Coordinateur Scientifique avant l'UNOC3. Il a convenu de mobiliser le Comté de Pilotage de l'ASI (ASI Steering Committee) pour soutenir le recrutement d'un CS, en coordination avec le Bureau et le Task Manager du Comité Scientifique sur les estimations de population et la répartition des cétacés (M. Tilen GENOV).

2) Projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation (SCF)

Le Secrétariat a régulièrement fourni au Bureau des informations actualisées sur les projets financés au titre du Fonds Additionnel de Conservation (SCF).

Au cours du BU17, le Secrétariat a informé le Bureau qu'il n'y avait pas eu de nouvelles contributions volontaires au SCF en 2024, de sorte que les fonds restants s'élevaient à 4 724 € à la fin de 2024. Si aucune contribution volontaire supplémentaire n'est versée au SCF dans les mois à venir, le Secrétariat ne sera pas en mesure de lancer un nouvel appel à projets dans le cadre du SCF.

Le Secrétariat a lancé un appel à contributions volontaires en mars 2025, en mettant particulièrement l'accent sur le SCF, et a indiqué lors du BUEXT6 qu'aucune contribution volontaire supplémentaire n'avait été versée au SCF. Le Bureau a décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel appel à propositions en 2025 et a demandé au Secrétariat de contacter Monaco au sujet de l'utilisation du montant restant de ses contributions volontaires, qui devait être utilisé dans le cadre du SCF 2025.

² <u>Résolution 8.2</u>, Annexe 3 Termes de Référence pour l'administration du budget, Article 15 : "Le Secrétariat de l'ACCOBAMS peut, si nécessaire, transférer des fonds jusqu'à 20% d'une ligne budgétaire du budget approuvé, à une autre ligne budgétaire d'une même section du budget. Si le transfert de fonds nécessaire, au sein de cette même section budgétaire, est supérieur à 20% de la ligne budgétaire à partir de laquelle le transfert est effectué, le Secrétariat demande l'autorisation du Bureau."

IV. PREPARATION DE LA NEUVIÈME RÉUNION DES PARTIES (MOP9)

Lors de la Réunion BUEXT6, le représentant de Chypre a indiqué que la finalisation du protocole d'accord avec le Secrétariat était presque terminée. Les réservations d'hôtel sont presque finalisées, les suggestions du Secrétariat concernant le lieu ont été prises en compte et le travail sur le logo de la réunion se poursuit, avec son appréciation pour les efforts déployés par l'équipe nationale. Il s'est dit confiant que tous les préparatifs seraient terminés d'ici la mi-mai et s'est dit impatient de participer à une Réunion productive.

Le Bureau a accueilli favorablement les informations fournies par Chypre concernant les préparatifs en cours pour la MOP9 et a souhaité que cette Réunion soit fructueuse.

Lors de la réunion, le Bureau a abordé les sujets suivants, qui seront inclus dans les projets de résolution à soumettre à la MOP9 :

- Octroi du Droit de Vote
- Contributions en attente de longue date
- Amendements au Règlement intérieur de la Réunion des Parties
- Comité Scientifique
- Programme de Travail et Budget 2026-2028
- Recommandations du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS
- NETCCOBAMS
- Partenaires de l'ACCOBAMS
- Plan d'après-guerre pour les cétacés de mer Noire
- Abondance et Distribution, comprenant l'ACCOBAMS Survey Initiative II et Programme de Surveillance à Long Terme de l'ACCOBAMS (LTMP)
- Liste des espèces à des fins de suivi
- Structure des populations
- Questions relatives aux échouages (Task Force d'urgence de l'ACCOBAMS pour les évènements d'échouage, Réseaux d'échouage fonctionnels)
- Interactions entre les pêches et les cétacés
- Bruit sous-marin d'origine anthropique
- Collisions avec les navires
- Activités commerciales d'observation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS
- Débris Marins
- Semi-captivité (Passeport and Lignes Directrices)
- Mesures de gestion spatiale pour la conservation des cétacés